

Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale | Séance du 4 avril 2023

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2023-04-04-14 | Finances Communales - Budget du CCAS - Compte Administratif exercice 2022 Rapporteur Auvray Nicole

Nombre de conseillers en exercice: 17

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 12

Nombre de pouvoir : 3 Nombre d'excusés : 2 Convoqué le 30 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 04 avril, À 17H30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Nicole Auvray, Vice-Présidente.

Etaient présents:

Monsieur Joachim Moyse , Madame Nicole Auvray , Madame Murielle Renaux, Madame Catherine Olivier, Monsieur Francis Schilliger, Madame Florence Boucard, Monsieur Didier Burg, Madame Véronique Brard-Wulfranc, Monsieur Jean Pierre Mirey, Monsieur Jacques Dutheil, Monsieur Alain Goussault, Madame Danielle Boulais.

Etaient excusés avec pouvoir :

Madame Marie-Pierre Rodriguez donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Madame Laëtitia Le Bechec donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Madame Annie Geslin donne pouvoir à Monsieur Alain Goussault.

Etaient excusés sans pouvoir :

Madame Karine Pégon, Madame Michèle Henry.



Vu:

- Les articles L 1612.1 à L 1612.20 (adoption et exécution du budget) et L 2311.1 à L 2343.2 (Budgets et Comptes) du Code Général des Collectivités Territoriales;
- L'instruction budgétaire et comptable M14,
- Le budget et les décisions modificatives de l'exercice 2022,

Considérant :

- Le Conseil d'Administration réuni sous la présidence de M. MIREY Jean-Pierre (doyen de séance désigné) délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par Monsieur MOYSE, Président, lequel peut se résumer ainsi sur le tableau, ciannexé,
- Les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- La sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement en dépenses et en recettes et arrête les résultats définitifs tels que résumés, ci-dessous,

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL D (1: 1
	Budgété	Réalisé	Budgété	Réalisé	TOTAL Réalisé
RECETTES	2 550 353.24 €	2 036 811.51 €	103 737.25 €	11 892.79 €	2 048 704.30 €
Restes à réaliser en recettes		ĺ		+	¥
DEPENSES	2 550 353.24 €	2 055 856.12 €	103 737.25 €	793.10 €	2 056 649.22 €
Restes à réaliser en dépenses				3 516.00 €	
RESULTAT 2022		- 19 044.61 €		11 099.69 €	- 7 944.92 €
RESULTAT ANTERIEUR (2021)		476 731.24 €		92 914.40 €	569 645 64 €
RESULTAT GLOBAL (2022)		457 686.63 €		104 014.09 €	561 700.72 €

Solde des restes à réaliser à reporter au Budget 2023

-3 516.00€

Le résultat d'exécution de l'exercice 2022 présente un solde négatif -19 044.61 € en section de fonctionnement et un solde positif de 11 099.69 € en section d'investissement.

Le résultat de clôture reprend le résultat de l'exécution et y additionne les résultats de l'exercice précédent. L'exercice 2022 est donc clôturé avec un résultat global positif de 561 700.72 €.

Un reste à réaliser en dépense d'investissement est constaté fin 2022 donc un besoin de financement de 3 516 € est à reporter sur le budget 2023.

Le Conseil d'administration décide :

D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Centre

Communal d'Action

Résultat du vote :

Par: 14 voix pour

Pour extrait conforme, Le président du CCAS

Le secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 07/04/2023

Identifiant de télétransmission: 076-267600534-20230404-2023-04-04-14-DE

Publié ou notifié: 1 8 AVR. 2023